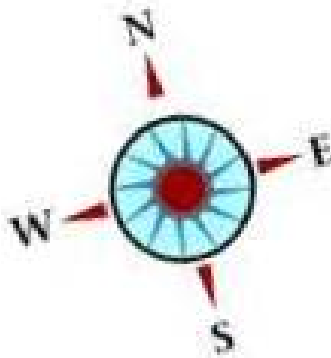




Val de Marne

☎ 01.43.99.65.48

sudtresor.094@cp.finances.gouv.fr

N° 36 - Mars 2006

**Ne perdez pas le nord.
prenez des nouvelles de SUD**

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

Solidaires Unitaires Démocratiques au Trésor est un syndicat de proposition, capable de construire et d'agir pour défendre au mieux les intérêts collectifs et individuels, matériels et moraux des agents. Indépendant, mais pas isolé, SUD Trésor fait partie au niveau ministériel de la (Fédération Des Syndicats



Unitaires), 2^{ème} organisation syndicale et au niveau interprofessionnel de l'Union Syndicale Solidaires.



MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} AVRIL 2006 :

3 arrivées par mutation (2 agents de recouvrement et 1 contrôleur)

8 départs par mutation (6 agents de recouvrement et 2 contrôleurs) !

Départs par mutation du département

Cadres C

GIRAUD-BIT Pierre actuellement à Créteil Hôpital est muté dans l'Isère

OUACEL Samia actuellement à Vincennes est mutée dans la Seine-Saint-Denis

DZIKOWSKI-BLANCHOT Nathalie actuellement au Perreux-sur-Marne est mutée en Côte D'Or

LAMOUCHE Valérie actuellement à Vincennes Municipale est mutée dans l'Yonne

BECHET Annie actuellement à Choisy-le-Roi est mutée en Martinique

BOULARAN Céline actuellement à Val-de-Marne Amendes est mutée dans la Gironde

Cadres B

VELCKER Anne actuellement à Villeneuve-Saint-Georges est mutée dans le Haut-Rhin

PASQUIER Sylvain actuellement à Orly est muté à la Paierie Générale du Trésor (75)

Affectations d'agents de recouvrement stagiaires au 1er février 2006

ACHAHBAR Najib à Ivry-sur-Seine Municipale
ANGELOTTI Catherine à Vincennes Municipale
CAUX Marilyn à Villiers-sur-Marne
COUPRIE Éric à la TG- Centre d'encaissement
ESTELLON Stéphane à Villeneuve-Saint-Georges
GAUCHET Bénédicte à Val-de-Marne Amendes

MARIAU Véronique à la TG- Centre d'encaissement
MARQUET Grégory à la TG- Centre d'encaissement
MAZOYER Virginie à Choisy-le-Roi
MOUTOU Sandrine à Villiers-sur-Marne
PETON Claire au Perreux-sur-Marne
RENAULT Isabelle à la TG- Pensions

Ces agents rejoindront effectivement leur poste le 1er avril 2006, après 2 mois de formation à l'ENT de Noisy-le-Grand.

Affectations de contrôleurs stagiaires au 1er mars 2006

BENOIT-WEBER Yannick
BOHIC Cécilia
BOUBE Benjamin
BOURDEAU Axel
BRELEUR Kévin
CHALOIS Éliane
CLAVERIE Guillaume

COUDERC Catherine
CUROT Fabien
DATIN Nicolas
ERLACHER Régis
JAMET Gwénola
LESDEMA Frédéric
MARINI Manuel

MAUPIN Cédric
MONTGOMERY Irène
MORCEL Laurent
OZANI Odile-Ninon
PUYBARET Isabelle
RAMAHERISON Stéphane
RAYMONDAUD Carine

RICHARD Audrey
ROBERT Sébastien
SETTA Abderrahmane
TESSIER Valérie
THOMAS Grégory
TRANIER Karine

Ces agents rejoindront effectivement leur poste le 1er août 2006, après 5 mois de formation à l'ENT de Lyon.

DECLARATION LIMINAIRE des élus SUD Trésor commune aux Commissions Administratives Paritaires Locales N°2 et 3 du 6 mars 2006

A l'occasion de cette première CAP avec vous, M. DE GALLE, nous voudrions évoquer plusieurs problèmes.

Tout d'abord, nous formulons une demande. Nous voudrions que soit réétudié le délai de blocage de 3 ans qui a cours jusqu'à présent dans le département, pour les mutations internes au département, bien que ce critère ait connu des entorses à l'occasion des spécialisations de trésoreries. De plus, nous contestons que ce critère soit sur l'année de la demande, donc valable sur l'ensemble du cycle de mutation, soit 3 mouvements, au lieu d'être de date à date.

D'autre part, nous demandons que soit pris en compte le problème des affectations des agents venant d'un autre département. En effet, dès lors que les agents ne sont pas mutés sur leur premier choix, ils reformulent une nouvelle demande de mutation dès qu'ils sont installés, pour pouvoir se rapprocher de leur domicile. Même si le département est peu étendu, les déplacements ne sont pas toujours évidents, que ce soit en transports en commun ou bien en voiture.

Comme pour chaque mouvement, nous constatons qu'il y a dans des postes, des demandes qui se manifestent massivement.

Nous voudrions plus particulièrement attirer votre attention sur la situation de la trésorerie de Charenton-le-Pont, dont plusieurs agents font une demande de mutation : 3 contrôleurs et 1 agent. Nous constatons qu'il s'agit de 4 hommes et 50 % des effectifs des contrôleurs.

Nous étions déjà intervenus au sujet de cette trésorerie suite au comportement du comptable à l'égard des agents de l'équipe de remplacement.

Nous avons pu constater également, contrairement aux bonnes pratiques qui sont recommandées, qu'une fois encore, des agents de plusieurs trésoreries n'ont pas eu connaissance des avis mentionnés sur leur demande de mutation.

Nous souhaitons vivement que soit de nouveau rappelé aux comptables, qu'ils doivent porter à la connaissance des agents l'avis qu'ils portent sur leur demande de mutations.

Nous demandons également à avoir connaissance, de manière exhaustive, de toutes les demandes de mutation, y compris celles à l'intérieur d'une même résidence administrative.

Compte-rendu des CAP de mutations des cadres B et C du 6 mars 2006

En préambule des 2 CAP, les 3 organisations syndicales ont lu, chacune, une déclaration.

Le TPG y a ensuite répondu.

I - DÉLAI DE 3 ANS DE BLOCAGE

Ce problème a été soulevé par vos élu(e)s dans leur déclaration liminaire reproduite page 2.

En réponse à notre déclaration, le TPG a répondu que, vu le taux de rotation du département, ce délai devait être respecté, sauf circonstances exceptionnelles, y compris pour les agents affectés dans le département, même s'ils n'avaient pas été affectés sur leur 1^{er} choix. Il a rajouté que ces 3 ans instauraient un minimum de stabilité.

Pour notre part, nous aurions souhaité que la Direction assouplisse son intransigeance afin de débloquent certains agents qui connaissent des situations difficiles.

De même, le TPG souhaiterait que soient pénalisés les agents qui refusent leur mutation, à titre interne au département, après la tenue de la CAP (transposition au département du système ayant cours au niveau national).

II - LES MUTATIONS INTERNES À LA RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE

Ce problème a été soulevé par vos élu(e)s dans leur déclaration liminaire reproduite page 2.

La Direction a enfin accédé à notre demande ancienne et répétée et s'est engagée à nous communiquer l'ensemble des mutations internes de toutes les résidences administratives.

Il a également admis que nous pourrions au moins « nous prononcer » sur les changements d'affectation dans la même résidence administrative. ☉ Exemple : pour Créteil, les demandes entre les trésoreries de Créteil Impôt, Créteil Municipale, Créteil Hôpital, la Paierie Départementale et la Trésorerie Générale.

La Direction nous a précisé que la Trésorerie Générale étant considérée comme une seule entité, les demandes de mutations entre services ne seront pas examinées en CAP.

Pour nous, cela reste encore un combat à mener puisque les services de la TG exercent des missions totalement différentes et leurs effectifs sont comparables à ceux d'une trésorerie. Un changement de service est, de fait, un changement de mission. Avec une telle opacité, difficile de défendre les demandes des agents si la Direction ne nous transmet pas une liste exhaustive de tous les changements de service souhaités par les agents !!!

Le TPG prendra en compte l'ancienneté de la demande des cas prioritaires si, bien sûr, des vacances existent dans les trésoreries demandées... surtout quand les chiffres de l'ORE ne veulent rien dire du tout...(ORE : Outil de Répartition de l'Emploi qui est pour nous plutôt un outil de répartition de la pénurie...)

III - AVIS RENDU SUR LES DEMANDES DE MUTATIONS

Ce problème a été soulevé par vos élu(e)s dans leur déclaration liminaire reproduite page 2.

La Direction s'est engagée à rappeler aux chefs de poste/service, leur obligation d'informer les agents concernés, de l'avis rendu sur leurs demandes de mutations.

Nous avons encore rencontré des agents qui ne connaissaient pas l'avis rendu par leur chef de poste/service sur leur demande de mutation. Il paraît évident que certains supérieurs hiérarchiques ont du mal à assumer leurs actes.

IV - JOURNÉES D'INFORMATION POUR LES AGENTS B ET C

Pour le TPG, il s'agit de présenter les réformes engagées au ministère, dont la réforme de la notation. Tous

les agents sont convoqués sur la base de leurs métiers : recouvrement, secteur public local ainsi que les agents de la TG qui relèvent de ces métiers.

Pour la Direction, ce sont des réunions de portée générale. C'est la 2^{ème} année de modification de l'évaluation notation, *et peut-être que les agents n'ont pas bien compris tout le bien qu'ils pouvaient en tirer, donc on va vous le réexpliquer...*

Des journées sont également prévues pour les agents de la Trésorerie Générale s'occupant de la dépense de l'État : paye, pension,...

Ces grandes messes préparent les esprits aux changements...

V - ENTRETIENS DE NOTATION/ÉVALUATION

Le TPG souhaiterait que contrairement à ce que prévoit la réglementation, les entretiens ne soient pas bilatéraux, tête à tête notateur/noté, mais que soit associé un adjoint. Son soucis : « la communauté de point de vue et la continuité du suivi des agents surtout lorsque le notateur a obtenu une mutation hors du département ou un départ à la retraite. »

A notre connaissance, aucune consigne n'a été donnée aux chefs d'unité afin d'appliquer ce souhait de M. De Galle.

VI - AFFECTATION DES NOUVEAUX AGENTS DE RECOUVREMENT ET CONTRÔLEURS

Ce problème a été soulevé par vos élu(e)s dans leur déclaration liminaire reproduite page 2.

Nous avons dénoncé le manque de transparence dans les affectations. En effet, les agents de recouvrement affectés dans le département au 1^{er} février 2006, actuellement en formation 2 mois à Noisy-le-Grand à compter de cette date, ne connaissent pas leur futur lieu de travail. De même, les contrôleurs affectés dans le département le 1^{er} mars 2006, qui effectuent à compter de cette date, 5 mois de stage à Lyon, ne connaissent pas non plus leur future affectation.

La Direction nous a répondu qu'elle préférerait d'abord effectuer le mouvement de mutation des agents et contrôleurs à titre interne au département, puis les affectations d'agents et de contrôleurs, mutés dans notre département. Ensuite une liste de trésoreries comportant des postes vacants est soumise aux nouveaux C et B qui doivent classer ces postes par ordre de préférence. La priorité est donnée aux agents ayant des charges de famille.

Certes, nous pouvons comprendre ce point de vue, mais pour nous il s'agit également de se mettre à la place de personnes qui sont, pour la plupart, originaires de province. Ces agents ne connaissent pas la région, et doivent se loger. Même si les services sociaux essaient d'être performants, il sont néanmoins confrontés, comme les autres, à la pénurie de logements.

CAP des cadres B

A - MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} AVRIL 2006

Arrivée par mutation dans le département

LEGENDRE Sébastien actuellement en Seine-Saint-Denis sera affecté à Ivry-sur-Seine Municipale

Mutations internes au département

Parmi les 14 contrôleurs demandant un changement d'affectation, 2 seulement ont obtenu satisfaction. Une des 2 mutations a été prononcée au cours de la CAP sur un poste qui ne faisait pas partie des choix de ce contrôleur. *Bizarre, Bizarre,...* Le taux de satisfaction est seulement de 14 %.

Les demandes des 12 autres personnes ont été refusées pour les motifs habituels :

- soit l'affectation est trop récentes dans le poste (moins de 3 ans) : 5 contrôleurs concernés ;
- soit un avis défavorable du chef de service/poste bloque l'examen de la demande au cours de la CAP, ou ces demandes concernaient des trésoreries sans vacances d'emplois, ou ces demandes étaient issus de trésoreries en sous-effectif ou à effectif minimal : 7 personnes concernées.

- Toutefois, pour 2 candidats, il pourrait y avoir une possibilité de mutation au 1^{er} septembre 2006. Cette promesse de la Direction sera consignée par écrit au procès-verbal.

1/ De postes à postes

2/ De postes vers Équipes mobile

Mouvement interne à la résidence administrative

MACQUARD Bénédicte du service Liaison-Rémunérations est mutée dans le service Comptabilité et Applicatifs du Recouvrement de l'Impôt (CARI)

Nous estimons que le mouvement de mutation est trop pauvre ; trop de demandes de mutation restent encore en souffrance, c'est pourquoi nous nous avons voté contre ce mouvement de mutation. Le vote ne porte pas sur les demandes des agents.

Nous avons également été informé, comme le prévoit les textes, de la prolongation de stage d'un contrôleur.

Le TPG nous informe qu'il n'y aura pas de quota de mois attribué par poste ou service. *Info ou intox ? Certains chefs de postes nous ont annoncé le contraire...*

L'enveloppe de capital mois de + 0,02 (1 mois) n'est pas entièrement distribuée, puisqu'une réserve est constituée afin de donner, éventuellement, satisfaction aux recours en CAP locale. Nous ne pouvons donc que vous encourager à nous contacter afin de rédiger un recours pour consommer tous ces mois qui ne serviront, sinon, à personne.

Nombre de mois mis en réserve et non utilisés en CAP locale pour les recours en 2005	7 mois
Nombre de mois récupérés sur les notes négatives (- 0,06 et - 0,02) attribuées en 2005	+ 9 mois
Nombre de mois attribués suite à recours en CAP centrale	- 1 mois
<i>Total</i>	<i>= 15 mois</i>
Nombre de contrôleurs à noter	340
Nombre de contrôleurs apportant : <i>tous sauf ceux parvenus au dernier échelon de contrôleur de 2^{ème} classe, de 1^{ère} classe et de contrôleur principal au 31 décembre 2005</i>	310
Nombre de contrôleurs pouvant consommer : <i>tous sauf ceux étant dans les 5 premiers échelons de contrôleur de 2^{ème} classe (durée fixe) ainsi que ceux étant au dernier échelon de contrôleur de 2^{ème} classe, de 1^{ère} classe et de contrôleur principal. Ils peuvent bénéficier de majoration (-) ou de réduction (+).</i>	206
Nombre de mois de réduction à attribuer en 2006 (y compris le solde de mois non consommés en 2005)	294
Nombre de contrôleurs devant bénéficier d'une réduction de 3 mois de leur ancienneté (+ 0,06), soit 20 % des contrôleurs	62 (à attribuer entièrement)
Nombre de mois mis en réserve par la Direction pour satisfaire les recours en CAP locale en 2006	8 mois

Vos élus :

Richard COUTAT
Trésorerie de Vincennes
☎ 01.43.28.08.91

Marie-Claire CAILLE
TG - Pensions
☎ 01.43.99.65.03

CAP des cadres C

A - MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} AVRIL 2006

Arrivées par mutation dans le département

LAURENT Brigitte actuellement à la RGF (75) sera affectée à Vitry-sur-Seine Municipale

RABIA Djamila actuellement en Seine-Saint-Denis sera affectée à Nogent-sur-Marne

Vote sur les affectations : POUR : SUD, CGT, FO + Administration

Ces 2 agents ayant été affectés selon leurs desiderata, nous avons voté pour.

Mutations internes au département

5 agents de recouvrement demandaient un changement de poste. *Personne n'a été muté !!!*

Les demandes des 5 personnes ont été refusées pour les motifs habituels : trop récentes dans le poste (- de 3 ans) : 4 personnes concernées dont 1 a un avis défavorable du chef de poste, soit ces personnes étaient issues de trésoreries en sous-effectif ou effectif minimal, et/ou demandaient des trésoreries sans vacances d'emplois (1 agent concerné).

Nous avons cependant demandé à la Direction de s'engager sur la mutation de cette dernière personne au 1^{er} septembre 2006.

*Vote sur le mouvement interne : POUR : Administration
CONTRE : SUD, CGT et FO*

Nous avons voté contre ce mouvement car, pour nous, il était possible d'effectuer 2 mutations. En effet, 2 personnes demandent mutuellement la trésorerie où elles sont actuellement. Nous aurions souhaité que soit procédé à un « échange d'affectation ».

B - PROPOSITION DE TITULARISATION D'UN AR CONTRACTUEL

La Direction a proposé de titulariser cet agent au 1^{er} avril 2006. Nous nous en sommes réjouis, même si nous n'étions pas appelés à voter sur cette proposition. En effet, ce point était *pour information*.

Plus généralement, trop souvent, la Direction se réfugie derrière les chiffres du recrutement, et ne prend pas en compte les titularisations effectives, pour se targuer d'embaucher des personnes handicapés. Pour nous, cela est inacceptable, c'est pourquoi, nous sommes heureux qu'au moins cette personne là soit titularisée.

C - VOLUME ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE CAPITAL MOIS DÉPARTEMENTALE POUR LA NOTATION 2006

Le TPG nous informe qu'il n'y aura pas de quota de mois attribué par poste ou service. *Info ou intox ? Certains chefs de postes nous ont annoncé le contraire...*

Nombre de mois mis en réserve et non utilisé en CAP locale pour les recours en 2005	9 mois
Nombre de mois récupérés sur les notes négatives (- 0,06 et - 0,02) attribuées en 2005	+ 7 mois
Nombre de mois attribués suite à recours en CAP centrale	- 1 mois
<i>Total</i>	<i>= 15 mois</i>
Nombre d'agents de recouvrement à noter	457
Nombre d'agents de recouvrement apportant : tous sauf ceux parvenus au dernier échelon d'agent de recouvrement, d'agent de recouvrement de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe au 31 décembre 2005	410
Nombre d'agents de recouvrement pouvant consommer : tous sauf ceux étant au premier (échelon fixe) et dernier échelon d'agent de recouvrement, dernier échelon d'agent de recouvrement principal de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe. Ils peuvent bénéficier de majoration (-) ou de réduction (+).	313
Nombre de mois de réduction à attribuer en 2006 (y compris le solde de mois non consommés en 2005)	385
Nombre d'agents de recouvrement devant bénéficier d'une réduction de 3 mois de leur ancienneté (+ 0,06), soit 20 % des agents de recouvrement	82 (à attribuer entièrement)
Nombre de mois mis en réserve par la Direction pour satisfaire les recours en CAP locale en 2006	6 mois

Rappel : la DGCP considère que seuls 50 % des agents (30 % à 1 mois + 20 % à 3 mois) sont à priori méritants... !!!

L'enveloppe de capital mois de + 0,02 (1 mois) n'est pas entièrement distribuée, puisqu'une réserve est constituée afin de donner, éventuellement, satisfaction aux recours en CAP locale. Nous ne pouvons donc que vous encourager à nous contacter afin de rédiger un recours pour consommer tous ces mois qui ne serviront, sinon, à personne.

D - PROLONGATION DE STAGE D'UN AR

Nous avons également été informé de la prolongation de stage d'un agent de recouvrement.

Vos élues :

Géraldine HERVE

Local SUD Trésor



01.43.99.65.48

Danièle SCOLAN

TG - Atelier de saisie



01.43.99.38.76

SITUATION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DANS LES ÉQUIPES MOBILES

1/ Équipe des enquêteurs

Équipe complète : 3 contrôleurs et 3 agents de recouvrement

2/ Équipe de renfort départementale secteur recouvrement

- 1,00

Effectifs théoriques non détaillé : 8 agents

Effectifs réels : 3 contrôleurs et 4 agents de recouvrement

3/ Équipe de renfort départementale secteur local

- 6,20

Effectifs théoriques non détaillé : 15 agents

Effectifs réels : 4 contrôleurs et 4,80 agents de recouvrement

4/ Équipe de renfort en résidence

- 4

Effectifs théoriques : 3 contrôleurs et 3 agents de recouvrement

Effectifs réels : 2 contrôleurs

SITUATION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DANS LES TRÉSORERIES

Trésoreries	Trésorerie Générale	Recette des Finances	TOTAL GENERAL
Cadres B : - 17,7	Cadres B : - 30,1	Cadres B : - 0,4	Cadres B : - 48,2
Cadres C : + 12,7	Cadres C : - 9,2	Cadres C : 0	Cadres C : + 3,5

Est-ce encore nécessaire de commenter ces chiffres qui nous semblent complètement déconnectés de la réalité ?

Ils ne reflètent aucunement la gestion difficile au quotidien des agents dans les postes et les services face à la charge de travail toujours croissante et de plus en plus complexe.

NE PERDEZ PAS LE NORD, REJOIGNEZ SUD !

BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Situation professionnelle : Grade :

Echelon :

Indice :

☐

désire adhérer à SUD Trésor

☐

accepte de diffuser la presse dans mon poste

À retourner à : ➡